

**(IN)ÉGALITÉ HOMME-FEMME
DANS LA FONCTION PUBLIQUE ET AILLEURS**

Dans un rapport émanant de la DGAFP (Direction générale de l'administration et de la Fonction Publique, l'écart salarial entre les Femmes et les Hommes est estimé à 417€/mois (soit plus de 5 000€/an).

Même si cet écart a baissé depuis 2011 (15,90%), il reste toutefois trop élevé : 11,10%.

Notons que, du fait de la mise en place d'un dispositif dit des "nominations équilibrées", cet écart pour les emplois à haute responsabilité est en baisse : la part des femmes est passée de 27% à 38%.

La situation est pire dans le privé : 24,40% en 2021 / 29,80% en 2010.

Et l'index "égalité"¹ ne corrige pas ces écarts car selon FO, "il ne s'attaque pas à toutes les causes des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et masque plus qu'il ne révèle les inégalités restantes, du fait de son paramétrage".

Depuis plusieurs années, FO revendique un bilan sans concession en vue de la révision et de l'amélioration de cet outil.

Bien évidemment, il n'est pas possible d'aborder ce sujet sans revenir sur les inégalités que va encore creuser la réforme des retraites passée au forceps et que FO continue de combattre.

C'est pourquoi FO revendique :

- la suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- l'élargissement des critères d'éligibilité pour la prise en compte des trimestres pour l'ensemble des aidants qui interrompent ou réduisent leur activité.
- une majoration de pension pour les parents d'enfant handicapé ;
- pas de recul de l'âge de départ et pas d'allongement de la durée de cotisation ;
- une pension minimum à 100 % du Smic sans condition.
- de lutter contre les temps partiels subis, notamment en obligeant la prise en charge par les employeurs du complément de cotisations salariales et patronales « retraite », équivalent à un temps plein.



**FO revendique une retraite juste pour les femmes.
La grande cause nationale doit cesser d'être un alibi !**

¹ Obligation pour les entreprises de 50 salariés au moins, de publier, en mars, la note globale de l'Index de l'égalité femmes-hommes.

MÉTIERS DU FONCIER : LA MAISON BRÛLE

Eu égard à l'urgence de dossier, FO DGFIP a écrit au directeur :

Monsieur le Directeur Général,

A de multiples reprises, F.O.GFIP a alerté lors des groupes de travail à propos des dysfonctionnements liés la mise en œuvre de GMBI. Loin de s'arranger, malgré les promesses et les propos rassurants, la situation s'envenime au contraire au regard des nombreuses conséquences.

Vous ne pouvez ignorer que la mise en place non maîtrisée de GMBI en consultation usager a fait exploser les prises de contacts avec une augmentation très sensible des réclamations contentieuses. Il y a là une forme de légèreté dont les usagers d'abord et les agents ensuite paient le prix.

La nouvelle campagne de déclaration des propriétaires a déclenché, chez les usagers, une vague de mécontentements. Ils contactent par tous les canaux possibles les SDIF qui, noyés sous le volume des sollicitations, ne sont plus en mesure de répondre. Circonstance aggravante, les agents des SDIF n'ont pas accès à l'interface usagers et sont donc dans l'incapacité d'intervenir directement !

Faute de moyens, le retard de publications des Services de Publicité Foncière démultiplie les anomalies sous SURF. Le vendeur est relancé en lieu et place de l'acquéreur qui, lui a déposé une demande de permis de construire ou de travaux. Cela engendre de nouvelles crispations avec les usagers, discrédit complètement les agents des SDIF et à travers eux la DGFIP. L'absence de communication officielle sur ces dysfonctionnements contribue à amplifier la grogne et à surexposer les agents.

C'est dans ce contexte et sans hésitation, qu'ont été envoyées en masse, le 9 mars, des lettres d'information suivies 2 jours plus tard de la relance, et tout cela en même temps que les relances de Gest ODL.

Vous ne pouvez ignorer que les départements font remonter les uns après les autres ces problématiques.

Étonnamment, GF3-A reste sourd et semble même mettre en doute ces remontées ! A cela vient s'ajouter l'intégration en masse des permis de construire restés en attente depuis septembre et du transfert de la gestion des taxes d'urbanisme sans l'arrivée d'agents sur la totalité des emplois transférés...

Pour lire la suite de ce tract, cliquer [ICI](#).



Il se termine par ces mots : « **Il est minuit moins le quart monsieur le Directeur Général. La maison brûle, ne regardez pas ailleurs** ».